



HUMAINE
>>>> CRÉATIVE
AUDACIEUSE

CRC-032M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2026-2029

*Planification pluriannuelle de l'immigration
2026-2029*

Mémoire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Présenté au gouvernement du Québec

Août 2025

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Sommaire des recommandations de l'UQAT | 3 |
| 1. Introduction | 4 |
| 2. Mémoire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue..... | 5 |
| Une vision cohérente avec les priorités régionales | 5 |
| Des enjeux spécifiques aux cycles supérieurs et à la recherche..... | 5 |
| Une approche responsable et concertée de l'accueil | 5 |
| Un climat d'incertitude nuisible à l'attractivité | 6 |
| 3. Analyse des orientations gouvernementales | 7 |
| Orientation 1 – Réduction de l'immigration temporaire..... | 7 |
| Orientation 2 – Réduction de l'immigration permanente | 7 |
| Orientation 3 – Connaissance du français | 8 |
| Orientation 4 – Augmentation de la proportion d'immigrants dans les régions | 8 |
| Orientation 5 – Maintien d'une forte proportion d'immigration économique qualifiée | 8 |
| 4. Recommandations de l'UQAT | 9 |
| 5. Conclusion..... | 10 |

Sommaire des recommandations de l'UQAT

1. Exclure les étudiantes et les étudiants inscrits aux cycles supérieurs universitaires des réductions de seuils d'immigration temporaire.
2. Exempter du calcul des quotas les demandes de renouvellement de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).
3. Réintégrer les professeures, professeurs ainsi que les professionnelles et professionnels de la recherche à la liste de traitement simplifié.
4. Rétablir un programme accéléré d'accès à la résidence permanente pour les diplômées et diplômés universitaires.
5. Exclure les étudiantes et les étudiants en ententes (bidiplomation, échange étudiant ou autres) des réductions de seuils d'immigration temporaire.

1. Introduction

Le présent mémoire est déposé par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) dans le cadre des consultations entourant la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029. Cette démarche gouvernementale, pilotée par la Commission des relations avec les citoyens, marque un tournant important dans l'histoire des politiques d'immigration au Québec, en ce sens qu'elle intègre désormais l'immigration temporaire, notamment les personnes étudiantes internationales.

L'UQAT souhaite exprimer son adhésion pleine et entière à la position commune formulée par l'Université du Québec (UQ) et à celle du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). L'UQAT souscrit à l'ensemble des recommandations déposées par l'UQ et le BCI et reconnaît leur pertinence pour l'ensemble du système universitaire québécois. Toutefois, en tant qu'université située principalement en région, profondément enracinée dans le territoire et engagée dans le développement des communautés locales et autochtones, l'UQAT juge essentiel de faire entendre sa voix de manière autonome afin de mettre en lumière certains enjeux propres à sa réalité.

Notre établissement évolue dans un contexte unique : de vastes régions à la fois riches en ressources, en diversité culturelle et en potentiel de développement, mais aussi confronté à des défis démographiques, économiques et sociaux spécifiques. Dans ce cadre, l'immigration étudiante internationale constitue bien plus qu'un apport académique : elle est un levier stratégique de vitalité régionale, d'innovation scientifique et de pérennité des services de formation et de recherche.

Ce mémoire vise à démontrer que l'UQAT a développé, au fil des années, un modèle responsable et ciblé de recrutement et d'intégration des étudiantes et étudiants internationaux, qui répond à la fois aux besoins locaux et aux priorités nationales. Il illustre également comment ce modèle s'inscrit dans la vision d'un développement territorial durable, conciliant attractivité universitaire et besoins socioéconomiques régionaux. Il met en lumière leur contribution déterminante à la vitalité de la région et du Québec, tout en exposant les risques que représenteraient des mesures uniformes de réduction des seuils d'immigration temporaire. Protéger et renforcer le modèle de l'UQAT, c'est garantir au Québec une présence universitaire forte dans ses régions, capable d'attirer, de former et de retenir des talents essentiels à notre développement collectif.

En formulant des recommandations concrètes et ancrées dans la réalité, l'UQAT souhaite non seulement préserver ce modèle, mais aussi inspirer des solutions différenciées au gouvernement du Québec qui reconnaît la valeur stratégique des universités dans la régionalisation de l'immigration et la construction d'un Québec inclusif, innovant et prospère.

2. Mémoire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Une vision cohérente avec les priorités régionales

L'UQAT accueille aujourd'hui une proportion stable et maîtrisée d'étudiantes et d'étudiants en provenance de l'international, qui représentent entre 7 % et 12 % de l'effectif total. Ces personnes poursuivent des études universitaires dans des domaines directement arrimés aux besoins des régions : génie, sciences de l'environnement, santé, foresterie, mines, éducation, agriculture. Elles contribuent à la vitalité économique, à l'innovation, à la recherche appliquée, au rayonnement scientifique et à la francisation. À ce titre, elles sont bien davantage un levier de développement qu'un facteur de pression sur les systèmes. Notre université travaille de concert avec une multitude d'organismes régionaux afin d'arrimer les besoins à nos programmes de formation, fluidifier l'arrivée de la communauté étudiante internationale et simplifier la logistique de leur intégration.

La majorité des étudiantes et des étudiants internationaux de l'UQAT ont le français comme langue d'usage, et ceux qui doivent améliorer leur maîtrise bénéficient de services de francisation adaptés, notamment grâce aux collaborations établies avec les centres de services scolaires et les équipes internes. Cette approche proactive renforce la réussite et un enracinement durable en région.

Des enjeux spécifiques aux cycles supérieurs et à la recherche

L'UQAT se distingue par un pourcentage élevé d'étudiantes et d'étudiants internationaux inscrits aux cycles supérieurs en recherche, qui représentent aujourd'hui plus de 60 % de l'effectif total dans ces programmes. Ces personnes, recrutées avec rigueur et accompagnées de manière individualisée, sont essentielles à la réalisation des projets de recherche, à l'obtention de subventions externes et au développement d'expertises pointues dans des créneaux stratégiques pour la région et le Québec. Elles contribuent directement à la compétitivité de nos équipes, à l'avancement scientifique et à la formation de la relève scientifique.

Limiter leur présence, directement ou indirectement, par des seuils globaux d'immigration temporaire ou par l'assujettissement des cycles supérieurs aux quotas de CAQ, revient à compromettre des pans entiers de l'activité universitaire, affaiblissant la recherche, l'innovation et le transfert de connaissances dans les régions.

Une approche responsable et concertée de l'accueil

L'UQAT maintient un modèle de recrutement international responsable, modéré et ciblé : aucun recours à des agents externes sans vérification, aucun projet de croissance rapide, déconnecté des capacités d'accueil, aucune pression sur le logement ou les services publics locaux. Au contraire : chaque projet de recrutement est lié à des besoins de main-d'œuvre, au maintien d'un programme d'études ou au renforcement d'un partenariat structurant.

Ce modèle d'équilibre mérite d'être reconnu et encouragé, notamment à travers des mécanismes différenciés selon les établissements, comme l'avait proposé l'UQAT dans son mémoire sur le projet de loi 74.

Un climat d'incertitude nuisible à l'attractivité

L'accumulation de mesures récentes — plafonnement des CAQ, suspension du PEQ, ajustements des permis de travail, révision des seuils — combinée à la rapidité et à l'imprévisibilité de leur mise en œuvre a généré un climat d'instabilité qui nuit déjà grandement à l'image du Québec comme destination privilégiée d'études. L'UQAT observe déjà un recul du nombre de demandes d'admission, notamment en provenance d'Afrique francophone, un bassin historiquement fort dans ses programmes de cycles supérieurs. Cette tendance est hautement préoccupante, particulièrement pour une université située dans une région dont le développement dépend de la stabilité des effectifs et de l'enracinement territorial des diplômées et diplômés.

3. Analyse des orientations gouvernementales

Orientation 1 – Réduction de l’immigration temporaire

Le gouvernement propose une diminution graduelle du nombre total de titulaires de permis d’études et de travail temporaire, visant à équilibrer la capacité d’accueil avec l’intégration et la qualité des services. Cette baisse toucherait directement les étudiantes et étudiants internationaux, y compris ceux inscrits aux cycles supérieurs. La réduction projetée des admissions d’immigrants temporaires, incluant les étudiantes et les étudiants en provenance de l’international, comporte un risque direct pour la vitalité des universités situées en région. À l’UQAT, où plus de 60 % des inscriptions aux cycles supérieurs dans des programmes de recherche proviennent de l’international, une telle mesure aurait un effet disproportionné.

Ces étudiantes et étudiants constituent un pilier de nos équipes de recherche, assurent la continuité de projets stratégiques et contribuent à l’obtention de subventions de recherche compétitives. En restreignant leur présence, on affaiblirait non seulement l’offre de formation avancée, mais également la capacité d’innovation scientifique dans des domaines essentiels au Québec, tels que les mines, la foresterie, la santé, le génie, l’environnement et l’agriculture.

Il importe également de distinguer les catégories d’étudiantes et d’étudiants internationaux. Celles et ceux qui participent à des mobilités encadrées – programmes de bidiplomation, échanges ou autres ententes interuniversitaires – effectuent des séjours de courte durée qui n’exercent pas de pression durable sur les services publics et qui s’inscrivent dans des accords de réciprocité avec des établissements étrangers. Leur inclusion dans les réductions prévues fragiliserait inutilement ces partenariats stratégiques, tout en réduisant la visibilité internationale du Québec.

- Risques : perte de main-d’œuvre hautement qualifiée pour tout le Québec et affaiblissement de programmes spécialisés.
- Particularité pour l’UQAT : l’effet serait disproportionné aux cycles supérieurs (60 % d’internationaux).

Orientation 2 – Réduction de l’immigration permanente

Le gouvernement soumet trois scénarios de réduction des admissions permanentes, tous inférieurs aux niveaux récents, avec priorité aux personnes déjà présentes au Québec. Dans une région comme l’Abitibi-Témiscamingue, où les enjeux démographiques sont marqués par un vieillissement de la population et des besoins importants en relève qualifiée, la réduction de l’immigration permanente risque d’entraîner une perte importante de diplômées et diplômés déjà formés au Québec.

Ces personnes, souvent francophones et déjà intégrées au tissu social, représentent un bassin de talents difficilement remplaçable. L’UQAT recommande un traitement différencié pour les diplômées et les diplômés universitaires en région, afin de favoriser leur enracinement durable et de maximiser le retour sur l’investissement collectif consenti à leur formation.

- Risques : baisse de la rétention régionale et perte de diplômés formés au Québec.
- Proposition : traitement différencié pour les diplômées et les diplômés universitaires situés en région.

Orientation 3 – Connaissance du français

L'UQAT accueille majoritairement des étudiantes et étudiants internationaux francophones. Pour celles et ceux qui doivent renforcer leur maîtrise de la langue, l'Université a mis en place une approche structurée de francisation intégrée au parcours académique, en partenariat avec les centres de services scolaires et divers acteurs communautaires. L'objectif gouvernemental vise à ce que plus de 75 % des personnes admises à titre permanent connaissent le français; l'UQAT contribue déjà pleinement à cet objectif et réaffirme son engagement à maintenir ces résultats.

- Atout : francisation déjà intégrée dans le parcours académique, avec partenariats scolaires et universitaires.

Orientation 4 – Augmentation de la proportion d'immigrants dans les régions

L'orientation gouvernementale vise surtout à accroître la part des admissions permanentes provenant de personnes déjà présentes au Québec, ce qui favorise la rétention et l'intégration — y compris en région — lorsque ces personnes ont étudié et travaillé dans nos milieux. Cette orientation constitue une opportunité stratégique pour les régions. Une proportion significative d'étudiantes et d'étudiants internationaux de l'UQAT expriment le désir de s'installer de façon permanente en Abitibi-Témiscamingue après leurs études universitaires.

Ces personnes sont déjà intégrées, francophones, diplômées et engagées dans la vie communautaire et économique. En facilitant leur transition vers la résidence permanente, le gouvernement consoliderait un bassin de talents alignés sur les priorités régionales et provinciales.

- Opportunité : étudiantes et étudiants déjà intégrés, francophones et actifs dans la communauté.

Orientation 5 – Maintien d'une forte proportion d'immigration économique qualifiée

L'UQAT joue un rôle déterminant dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs jugés prioritaires par le gouvernement du Québec. L'orientation propose de maintenir une part d'immigration économique supérieure à 60 % des admissions permanentes, malgré des seuils globaux revus à la baisse, afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques.

Plus qu'une contribution académique, il s'agit d'un investissement direct dans la compétitivité économique et l'innovation scientifique du Québec. Restreindre l'accès à cette immigration qualifiée irait à l'encontre des besoins identifiés dans plusieurs industries stratégiques et mettrait en péril la capacité de nos régions à soutenir leur développement économique et social.

- L'UQAT forme précisément cette main-d'œuvre dans des domaines prioritaires au Québec et en région.

4. Recommandations de l'UQAT

L'UQAT formule les recommandations suivantes, en cohérence avec celles du réseau de l'Université du Québec et du Bureau de Coopération interuniversitaire, mais en y ajoutant un ancrage régional et stratégique qui lui est spécifique :

1. **Exclure les étudiantes et les étudiants inscrits aux cycles supérieurs universitaires des réductions de seuils d'immigration temporaire**, compte tenu de leur contribution directe à la recherche, à l'innovation et aux priorités scientifiques du Québec. Dans les régions comme l'Abitibi-Témiscamingue, la présence d'étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs est essentielle au dynamisme des équipes de recherche et à l'avancement de projets alignés sur les priorités gouvernementales, notamment en santé, environnement et développement durable. Les réduire mettrait en péril des filières stratégiques difficiles à reconstituer.
2. **Exempter du calcul des quotas les demandes de renouvellement de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)**, afin de favoriser la continuité des études et la rétention des personnes déjà intégrées au tissu académique et social. Les personnes qui renouvellent leur CAQ sont déjà installées, souvent employées dans la communauté et intégrées à la vie locale. Les inclure dans les quotas pénaliserait injustement leur parcours et compromettrait la stabilité des programmes universitaires et de la main-d'œuvre régionale.
3. **Réintégrer les professeures, professeurs ainsi que les professionnelles et professionnels de la recherche à la liste de traitement simplifié**, et mettre en place une concertation systématique avec les universités avant toute modification de ces listes. Dans un contexte de rareté d'expertise, notamment en région, l'accès accéléré à ces talents est crucial pour maintenir l'offre de formation, soutenir la recherche appliquée et répondre aux besoins économiques et sociaux du Québec. La concertation éviterait des ruptures préjudiciables dans des disciplines clés.
4. **Rétablir un programme accéléré d'accès à la résidence permanente pour les diplômées et diplômés universitaires**, inspiré du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), afin de reconnaître leur parcours en sol québécois et leur potentiel d'enracinement durable. Les diplômées et diplômés formés au Québec, et particulièrement en région, sont déjà acclimatés aux réalités locales et démontrent un fort potentiel de rétention. Un programme accéléré favoriserait leur établissement à long terme et contribuerait à contrer le déclin démographique dans plusieurs territoires.
5. **Exclure les étudiantes et les étudiants en ententes (bidiplomation, échange étudiant ou autres) des réductions de seuils d'immigration temporaire**, afin de préserver les partenariats internationaux, de maintenir la réciprocité des échanges et de soutenir la visibilité du Québec à l'étranger. Ces programmes reposent sur des engagements réciproques avec des établissements partenaires à l'international. Les limiter en raison de seuils uniformes nuirait à la réputation du Québec, fragiliserait des collaborations stratégiques et compromettrait l'accès des étudiantes et étudiants québécois à des expériences de mobilité équivalentes.

5. Conclusion

L'UQAT représente bien plus qu'un établissement d'enseignement supérieur : elle est un moteur de développement humain, scientifique et économique au cœur d'un vaste territoire qui mise sur l'innovation et la solidarité pour prospérer. Grâce à un recrutement international réfléchi, aligné sur les besoins des secteurs névralgiques du Québec et respectueux des capacités d'accueil régionales, l'UQAT a su bâtir un modèle distinct, reconnu pour son équilibre entre excellence académique, intégration culturelle et ancrage territorial.

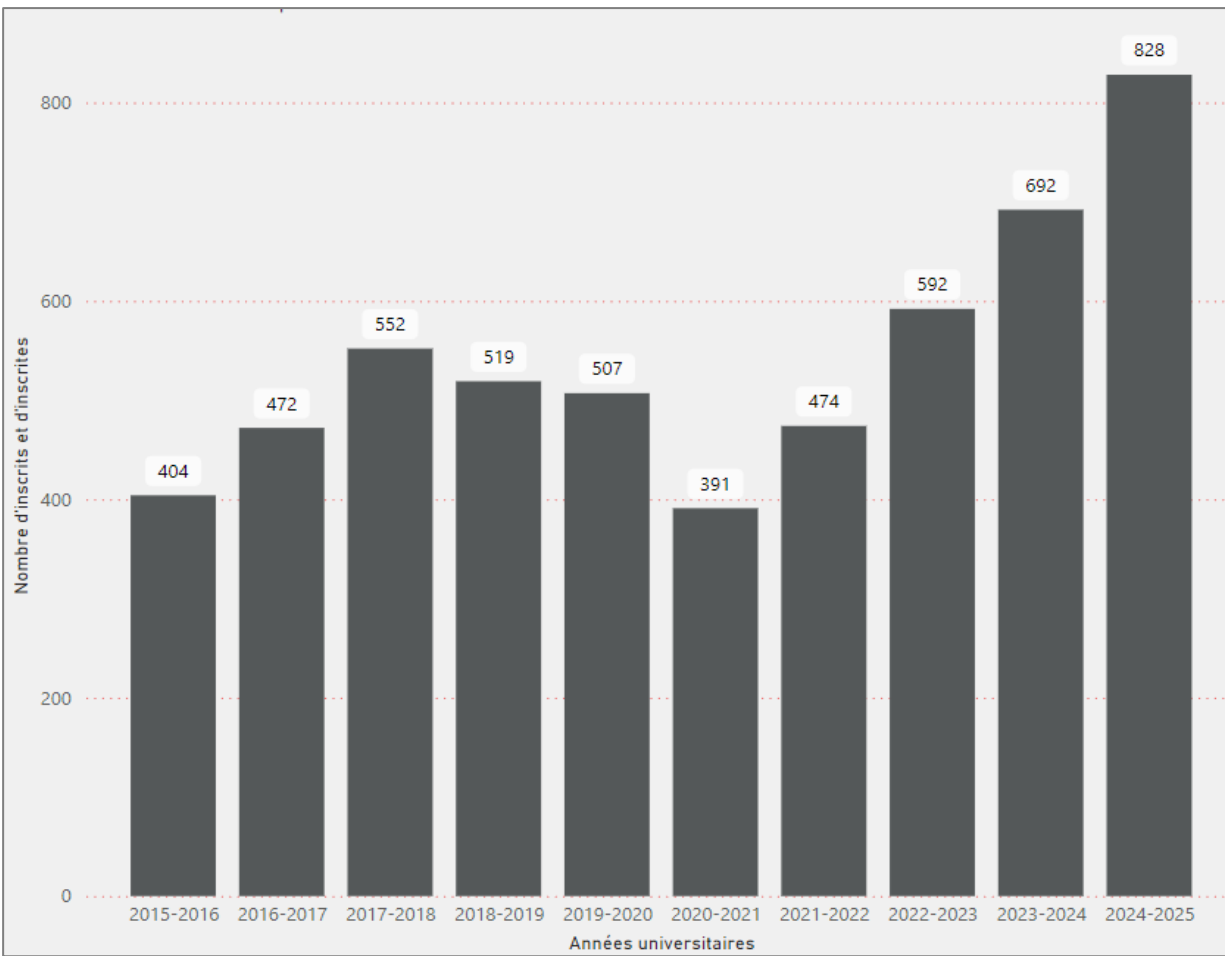
Les étudiantes et étudiants internationaux qui choisissent l'UQAT contribuent directement à la vitalité de nos communautés : ils développent et partagent leur expertise, enrichissent le tissu social, dynamisent nos milieux de vie et, pour beaucoup, choisissent de s'y établir à long terme. Ces personnes ne sont pas seulement des apprenantes et des apprenants : elles sont des partenaires de développement, des porte-voix de notre savoir-faire et des acteurs clés de notre avenir collectif. En ce sens, protéger et soutenir ce modèle n'est pas un choix accessoire, mais une décision stratégique pour l'ensemble du Québec.

Cela implique de reconnaître que l'immigration étudiante, particulièrement aux cycles supérieurs, n'est pas un fardeau à limiter, mais une ressource à cultiver. Cela requiert aussi des mesures différenciées qui tiennent compte de la réalité des universités régionales, de leur contribution unique et de leur rôle irremplaçable dans la régionalisation de l'immigration.

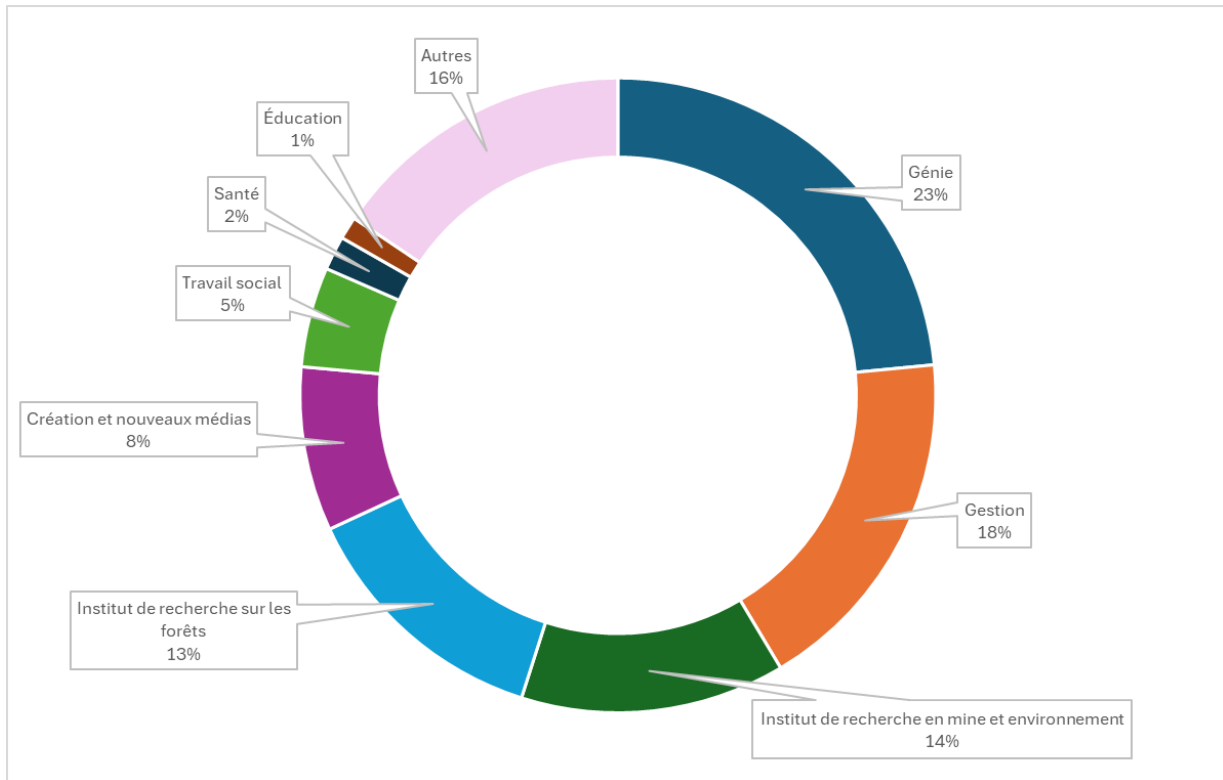
En misant sur l'UQAT et sur les universités, le gouvernement investit sans contredit dans un Québec plus fort, plus inclusif et plus résilient, capable d'attirer, de retenir et de faire rayonner les talents qui contribueront à relever les grands défis économiques, sociaux et environnementaux des prochaines décennies.

L'UQAT est prête à jouer pleinement ce rôle, avec ses partenaires, au bénéfice de ses communautés, de ses régions et de tout le Québec.

ANNEXE 1 : Nombre d'étudiantes et d'étudiants en provenance de l'international



ANNEXE 2 : Répartition de l'effectif étudiant international selon le département d'attache (2024-2025)



ANNEXE 3 : Provenance de l'effectif étudiant international à l'UQAT (2024-2025)

